



PREMIERE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre
des programmes par pays de promotion
du travail décent***Table des matières*

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble.....	1
Les PPTD et la collaboration du système des Nations Unies	2
Les PPTD en tant qu'outils de gestion axée sur les résultats	2
Enseignements tirés et questions futures à traiter	3
1. Afrique	4
Contexte	4
Le rôle des PPTD dans les efforts de développement nationaux et du système des Nations Unies.....	4
Résultats concrets et résultats obtenus ou envisagés de façon réaliste.....	5
2. Asie et Pacifique	5
Le rôle joué par les PPTD dans les pays et les efforts de développement du système des Nations Unies.....	6
Résultats concrets et résultats obtenus ou envisagés de façon réaliste.....	7
3. Amérique latine et Caraïbes.....	8
Le rôle des programmes par pays de promotion du travail décent.....	8
Efforts déployés dans le cadre du système des Nations Unies.....	9
4. Europe et Asie centrale	10
5. Etats arabes	11

Vue d'ensemble

1. Deux années après l'introduction officielle des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) en tant qu'instruments principaux de programmation et de mise en œuvre des programmes de l'OIT au niveau des pays, les PPTD sont progressivement mis en place dans les régions. Bien que ce processus en soit encore à ses débuts, ses résultats sont déjà significatifs et fournissent de précieux enseignements qui seront mis à profit dans les étapes ultérieures.
2. La mise en œuvre des programmes est désormais bien engagée. Dans toutes les régions la phase de préparation fondée sur une participation tripartite est achevée et un document-cadre a été signé ou accepté¹. En Afrique, la mise au point des PPTD est achevée dans 16 pays sur 53 et 25 sont en préparation. En Asie et dans le Pacifique, dix pays ont achevé un cadre de programmation axé sur un PPTD, et les cadres restants sont en préparation. En Europe, les efforts ont porté sur les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale où la mise au point des PPTD est terminée; les autres pays prioritaires suivront. En Amérique latine et aux Caraïbes, la mise au point d'un PPTD est terminée et d'autres sont en préparation dans cinq pays de la région. Un plan sous-régional pour l'Amérique centrale est également en cours d'élaboration sur la base des engagements pris par les mandants de l'OIT au cours de réunions régionales et sous-régionales. Dans les pays arabes, il n'y a pour le moment qu'un PPTD.
3. Le degré d'élaboration des objectifs de programmation varie selon la diversité des besoins, la complexité des contextes nationaux, les capacités des mandants et le développement des mécanismes tripartites, mais la participation tripartite à toutes les étapes du processus a permis, dans tous les pays, d'obtenir d'excellents résultats. Le processus a permis de faire en sorte que les résultats escomptés répondent aussi parfaitement que possible aux besoins et aux priorités des mandants. Il a également conduit les pays à s'investir davantage dans les programmes et permis d'identifier les résultats les plus réalistes et d'axer les efforts sur un nombre limité de priorités compatibles avec les ressources de l'OIT. Lorsque les mandants s'investissent pleinement dans un programme, les questions de travail décent et de plein emploi ont un impact sur les programmes nationaux de développement. Le processus a permis aux mandants d'influer sur les cadres nationaux de développement, d'approfondir le dialogue et de renforcer la collaboration avec d'autres secteurs, ministères et autres parties prenantes. De gros efforts de promotion et de sensibilisation des plus hautes instances de l'Etat et des partenaires de développement du système des Nations Unies sont nécessaires pour que le travail décent ait le rang de priorité qui lui revient dans les cadres et les plans de développement nationaux. Cet investissement en amont donne de bons résultats en termes d'allocations de ressources budgétaires et sert de base à des partenariats avec d'autres acteurs du développement.
4. L'approche et la stratégie PPTD sont systématiquement présentées au cours du dialogue et des négociations du BIT avec les donateurs. Elles ont constitué le thème central de la réunion qui a rassemblé en septembre 2006 à Turin les principaux bailleurs de fonds de l'OIT. Plusieurs donateurs se sont déclarés disposés à appuyer des programmes et projets issus des PPTD, et des accords-cadres ont été conclus par l'OIT avec certains d'entre eux. Ces accords prévoient d'appuyer la mise en œuvre des PPTD dans trois domaines: renforcement des capacités des mandants en matière de gestion axée sur les résultats et de

¹ Les chiffres figurant dans ce paragraphe reflètent la situation à la mi-septembre 2006.

conception des PPTD; appui au personnel du BIT pour améliorer la qualité des PPTD; suivi et évaluation et application des résultats des évaluations ².

5. En octobre 2006, s'est tenue au BIT la première réunion de l'Equipe de gestion mondiale du travail décent qui réunit les directeurs chargés, tant au siège que sur le terrain, d'encadrer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Les participants ont analysé le contexte de l'action du BIT et sont parvenus à un accord sur les conditions de fond et conditions opérationnelles nécessaires au succès.

Les PPTD et la collaboration du système des Nations Unies

6. Les PPTD permettent au BIT de mieux cibler son action et de donner plus de visibilité à sa contribution. Celle-ci est dans la mesure du possible intégrée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et liée à ses résultats. L'introduction des PPTD n'ayant pas toujours coïncidé avec les cycles du PNUAD, les responsables du BIT considèrent qu'il est essentiel à l'avenir de parvenir à une synchronisation qui tienne compte des cycles nationaux de programmation appuyés par la communauté des donateurs et de veiller à ce que des liens spécifiques avec les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement constituent une base de collaboration et de mobilisation des ressources pour la réalisation des objectifs qui sous-tendent l'Agenda du travail décent. Comme les rapports des régions ont permis de le constater, le BIT a été capable dans de nombreux cas d'exercer une influence sur les principaux secteurs de résultats des PNUAD. Grâce à ce processus, les partenaires du système des Nations Unies sont parvenus à une meilleure compréhension du travail décent et lui ont apporté un appui plus significatif; quant aux mandants, ils ont pu davantage s'investir dans les processus de planification des programmes nationaux et des Nations Unies. Il est cependant évident que l'accent doit porter davantage sur l'intégration des PPTD dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Des efforts soutenus seront nécessaires à cet égard.

Les PPTD en tant qu'outils de gestion axée sur les résultats

7. Les PPTD permettent au Bureau de s'orienter, pour la fixation des priorités, vers une approche moins axée sur les donateurs en liant les activités financées par le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires à un ensemble de résultats majeurs définis en commun, limités pour chaque pays et prenant en compte les priorités des mandants dans le cadre d'une stratégie nationale de développement. L'approche a permis d'assurer une meilleure cohérence des politiques et de recentrer l'action de l'OIT sur les priorités et les objectifs stratégiques du programme et budget. Elle présente également un autre avantage: le processus de dialogue et de consultation avec les mandants permet à l'ensemble des parties prenantes de comprendre qu'il importe de fixer des objectifs réalistes, en nombre limité, compatibles avec les ressources de l'OIT et les moyens supplémentaires qu'il serait éventuellement nécessaire de mobiliser par le biais de partenariats avec d'autres acteurs. Il offre aussi à chaque partie prenante, sur la base de ce cadre axé sur les résultats, une vision claire des responsabilités qui sont les leurs. L'expérience à ce jour semble indiquer que cette approche de la gestion axée sur les résultats représente un véritable défi pour le personnel du BIT et les mandants dans la mesure où ils manient encore difficilement les concepts et la méthodologie qu'elle suppose. Il est donc nécessaire de mettre en place des

² Voir également le document GB.297/TC/2 sur la stratégie de mobilisation des ressources de l'OIT.

dispositifs de renforcement des capacités et de formation continue pour répondre aux besoins dans ce domaine. L'approche en matière de PPTD suppose que l'on mette en place un suivi et une évaluation renforcés s'appliquant de façon continue à l'ensemble du programme et à laquelle les mandants doivent être étroitement associés. La première évaluation complète d'un PPTD pour les Philippines est actuellement examinée par le Conseil d'administration (session de novembre 2007) ³.

8. L'exercice requiert – et a requis – des moyens importants (ressources humaines et temps de travail). Il a également mis en évidence des lacunes au niveau de la composition et des capacités des services de gestion et des services techniques. Concilier les besoins et les demandes de capacités techniques et de gestion avec les ressources disponibles ou celles que l'on peut raisonnablement attendre du pays, du système des Nations Unies ou d'autres partenaires constitue un défi permanent. C'est pour cette raison qu'il est important d'influer sur les priorités nationales et les cadres d'action des donateurs en ce qui concerne les objectifs de travail décent tout en faisant en sorte que les mandants tripartites s'impliquent de manière effective dans l'identification des ressources permettant de les atteindre. Avec le temps, le contrôle des PPTD aux niveaux sous-régional, régional et mondial devrait permettre au BIT de mieux programmer le déploiement de ses ressources pour répondre aux besoins recensés dans les PPTD.

Enseignements tirés et questions futures à traiter

- La **participation pleine et entière des mandants tripartites** à toutes les étapes du processus est fondamentale pour parvenir à une véritable implication des parties; il faut clarifier le rôle et les responsabilités de chacun, établir les priorités, parvenir à un consensus sur les résultats atteignables et définir les critères, les points de référence et les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis.
- Un **travail permanent de sensibilisation** doit être mené au plus haut niveau politique et en direction de la communauté des donateurs pour faire du PPTD un outil de mobilisation des ressources au niveau local, exercer une influence sur les politiques économiques et sociales nationales et les plans stratégiques et programmer des cadres d'action ayant l'appui des donateurs.
- La gestion du **processus des PPTD en tant qu'outil de gestion axée sur les résultats** met lourdement à contribution le personnel et les mandants de l'OIT; des investissements dans le renforcement des capacités peuvent s'avérer nécessaires pour transformer les concepts en plans d'action efficaces.
- Le cycle de préparation et de mise en œuvre des PPTD doit être géré de manière intégrée et simultanée avec la **participation du BIT à la programmation du système des Nations Unies** et synchronisé avec les cycles nationaux de programmation et les cycles du PNUAD.
- L'adoption d'une double approche est très efficace: il convient d'**influencer les politiques nationales** et les priorités stratégiques en vue de l'adoption de l'Agenda du travail décent et d'assurer parallèlement que le programme **répond aux besoins spécifiques des groupes**, secteurs et domaines cibles.
- Le processus de préparation des PPTD doit être élargi pour faire **participer les mandants à des liens et à des partenariats** avec d'autres organes de l'Etat

³ Document GB.297/PFA/2/3.

– notamment les services centraux de planification et de financement –, la société civile, les partenaires du système des Nations Unies et les autres donateurs.

- Le BIT ainsi que les mandants doivent être conscients de la nécessité de **définir des objectifs réalistes et en nombre limité** et de bien évaluer les ressources nécessaires, en particulier les ressources extrabudgétaires, et les capacités du BIT. Dans le futur, le BIT mettra en place un mécanisme d'assurance qualité qui complétera les exigences en matière d'évaluation de chaque PPTD.

1. Afrique

Contexte

9. Etant donné qu'il est impossible de concevoir et de mettre en œuvre simultanément des PPTD dans l'ensemble des 53 pays Membres de la région, chaque bureau de l'OIT en Afrique a identifié un ou deux pays où le BIT a le plus de chances d'obtenir un impact significatif en renforçant la cohérence de ses services. Parallèlement, le BIT, en Afrique, continue de fournir des services aux mandants dans tous les Etats Membres et, à moyen terme, tous les pays auront un PPTD. Au début du mois d'août 2006, 16 PPTD étaient parfaitement au point et 25 autres devraient voir le jour avant la fin de l'exercice.

Le rôle des PPTD dans les efforts de développement nationaux et du système des Nations Unies

10. Le cas de la République-Unie de Tanzanie fournit un bon exemple de l'efficacité des PPTD dès qu'il s'agit d'harmoniser l'action du BIT avec les cadres de développement nationaux et avec la contribution du système des Nations Unies aux efforts nationaux de développement, et de mieux faire connaître la contribution spécifique qu'apporte le BIT au développement d'un pays. Le gouvernement a élaboré une stratégie nationale de la croissance et de lutte contre la pauvreté (Mkukuta en Tanzanie continentale et Mkuza au Zanzibar) que la communauté des donateurs, y compris le système des Nations Unies, s'est engagée à soutenir par l'entremise d'une stratégie d'aide-pays (SAP). Le PNUAD de la République-Unie de Tanzanie, signé en juillet 2006, représente la contribution du système des Nations Unies à la SAP et au programme Mkukuta/Mkusa. Le PPTD est la contribution du BIT au PNUAD. Tous les cadres de développement, quel que soit leur niveau, portent sur la même période: 2006-2010. Le BIT a été très actif au sein du groupe de partenaires du développement et de ses sous-groupes thématiques qui ont élaboré la SAP et formulé des observations sur le programme Mkukuta/Mkusa ainsi que dans l'équipe de pays des Nations Unies qui a élaboré le PNUAD. De ce fait, les priorités et les résultats définis dans le PPTD se reflètent dans les différents cadres. Le PPTD n'est donc pas un document autonome bénéficiant du seul appui des mandants mais fait partie intégrante du processus de développement du pays. Il garantit une véritable appropriation du processus par les acteurs nationaux, constitue un préalable indispensable à la mobilisation des ressources locales ainsi qu'une excellente base de partenariats et de synergies.
11. En Afrique centrale, dans le cadre de la suite à donner au Sommet de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le processus d'élaboration de plans d'action nationaux pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté a été utilisé pour mobiliser les mandants et impliquer le système des Nations Unies dans la préparation des PPTD.

Résultats concrets et résultats obtenus ou envisagés de façon réaliste

12. Au Ghana, au Nigéria et au Libéria, lors de l'élaboration du programme par pays de promotion du travail décent, l'accent a été mis sur le rôle central de l'emploi dans le développement socio-économique. Le fait que les efforts de développement soient prioritairement axés sur l'emploi a déjà pour effet de modifier la façon de travailler de l'équipe de pays des Nations Unies et des donateurs et ne manquera pas d'avoir des répercussions aux niveaux sous-régional et régional. Les PPTD ont également contribué à une meilleure compréhension des messages fondamentaux de l'OIT sur le travail des enfants, la traite des êtres humains, le VIH/SIDA sur le lieu de travail et l'importance de recourir aux outils et aux normes de l'OIT dans les interventions aux niveaux national et sous-régional. En outre, la capacité des partenaires sociaux de lancer et appuyer des interventions dans des domaines prioritaires a été renforcée par des formations portant sur l'élaboration, la mise en œuvre et la supervision du projet, mettant plus particulièrement l'accent sur le travail des enfants et la traite des êtres humains.
13. Les partenaires sociaux ont activement participé à toutes les étapes de l'élaboration du PPTD du Mali. Il a été convenu avec les mandants que la promotion du travail décent des jeunes des deux sexes pour vaincre la pauvreté aurait rang de priorité. Il est important de noter que l'emploi des jeunes a été retenu comme une priorité essentielle de la politique du gouvernement même si les quatre composantes du travail décent figurent dans le cadre national de développement et la stratégie de réduction de la pauvreté. Le PPTD s'inscrit donc parfaitement dans le cadre plus large du développement national et lui apporte son appui.
14. Dans d'autres parties du continent, par exemple en Ethiopie, au Maroc, à Madagascar, au Mozambique et en Zambie, les PPTD ont également permis de mieux cibler les interventions.

2. Asie et Pacifique

15. L'Asie a été la première région à recourir aux plans d'action nationaux pour promouvoir le travail décent au niveau des pays. La treizième Réunion régionale asienne (Bangkok, août 2001) a expressément invité tous les Etats Membres à définir, dans le cadre d'un processus tripartite, un plan d'action national pour le travail décent et a demandé au Bureau d'aider prioritairement les mandants tripartites à le mettre en œuvre. Depuis, un certain nombre de pays ont lancé leur plan d'action national. Ces plans ont été conçus et pris en main par les mandants, le Bureau facilitant le processus tripartite de consultation et jouant un rôle de catalyseur. Deux réunions, l'une pour l'Asie du Sud-Est et l'autre pour les pays du Pacifique, ont eu lieu en 2003 et en 2005 pour assurer le suivi de la formulation et de la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour le travail décent.
16. L'introduction du PPTD en tant qu'outil de gestion axée sur les résultats et de principal instrument de planification et d'exécution des programmes de l'OIT a eu le mérite de clarifier les responsabilités qui incombent à chacun des acteurs. Les bureaux de pays sont chargés d'atteindre des objectifs compatibles avec les ressources mises à disposition, alors que les plans d'action nationaux pour le travail décent doivent répondre à des aspirations nationales plus ambitieuses et à plus long terme en matière de travail décent. Depuis la dernière période biennale, les bureaux extérieurs de la région ont participé au processus de planification visant à identifier les principaux résultats que les pays doivent atteindre pendant la période biennale en cours (2006-07) et ont travaillé à coordonner les ressources techniques et financières nécessaires à l'obtention des résultats escomptés.

17. Outre les plans d'action nationaux pour le travail décent et les PPTD, il existe dans la région deux autres cadres visant à faire du travail décent une réalité tangible au niveau national: i) les cadres de coopération par pays, et ii) les mémorandums d'accord. A des degrés divers, tous ces cadres ont été élaborés sur la base d'un dialogue et de mécanismes tripartites. Les documents finals de ces cadres ont été officiellement adoptés par les mandants tripartites. A ce jour, dix d'entre eux sont achevés. Cinq peuvent être assimilés à des plans d'action nationaux pour le travail décent alors que les documents restants, dont le mémorandum d'accord avec la Chine, correspondent davantage à des PPTD ou à des cadres de coopération par pays. Ces documents peuvent légèrement différer les uns des autres selon les perceptions, la capacité d'absorption (au niveau du concept et du processus) et les exigences des mandants. Les Philippines qui ont déjà achevé deux cycles de programmes par pays (2001-2004 et 2005-2007) ont pris une avance significative. C'est le premier pays choisi par le bureau régional et l'Unité d'évaluation pour tirer des enseignements des PPTD.
18. L'une des conclusions adoptées à la quatorzième Réunion régionale asiatique qui s'est tenue à Busan, en République de Corée, du 28 août au 1^{er} septembre 2006, instaure une Décennie du travail décent pour l'Asie. Les représentants tripartites des pays de la région s'engagent à obtenir des résultats spécifiques en matière de travail décent compte tenu de leurs spécificités et de leurs priorités nationales, et à coopérer à des initiatives spécifiques au niveau régional dans les domaines où des actions communes et le partage de l'expérience et des connaissances peuvent contribuer à faire du travail décent un objectif atteignable en 2015.

Le rôle joué par les PPTD dans les pays et les efforts de développement du système des Nations Unies

19. La notion de PPTD renvoie à une combinaison de cadres nationaux et internationaux et de besoins et de priorités à l'échelon national conformes aux principes et aux valeurs de l'OIT. Le PPTD fait partie intégrante des activités que le BIT mène sur le terrain sous la conduite des directeurs des bureaux de pays qui assument l'entière responsabilité de la programmation et de la gestion des programmes par pays. En tant que système de gestion axée sur les résultats étendu à tout le Bureau, les PPTD ont contribué à renforcer l'autorité des directeurs et les ont responsabilisés. Ils contribuent également à donner plus de transparence au processus des programmes par pays de l'OIT et à la programmation des ressources internes et garantissent la cohérence du programme ainsi que sa rentabilité par rapport aux ressources dont dispose le Bureau.
20. En Asie et dans le Pacifique, le niveau d'élaboration et de mise en œuvre des PPTD varie selon les pays. Les PPTD contribuent à faire du travail décent une réalité nationale dans les pays où ils ont été formulés. Au Cambodge et en République démocratique populaire lao, les résultats des PPTD ont été formulés à partir de plans nationaux de développement afin de contribuer à la réalisation d'objectifs nationaux de développement. En Inde, le PPTD place le travail décent au cœur des politiques de développement et met les connaissances et les instruments de l'OIT au service des mandants pour faire progresser l'Agenda du travail décent. En Indonésie, le PPTD a amené le gouvernement et les partenaires sociaux à établir des priorités, à définir des cibles et à passer à l'action pour réaliser les objectifs de travail et d'emploi.
21. Dans tous les pays, il apparaît clairement que les organisations d'employeurs et de travailleurs et les ministères du travail participent activement à la formulation et à la mise en œuvre des PPTD ainsi qu'aux mécanismes d'évaluation et de contrôle lorsque ceux-ci ont été mis en place. Le Bureau a renforcé les capacités des mandants pour leur permettre de participer plus efficacement au processus. Les ministères du travail et les organisations

d'employeurs et de travailleurs ont développé les réseaux existants et renforcé le dialogue et la collaboration, y compris avec les autres organismes publics et les acteurs de la société civile.

22. Avec les PPTD, le BIT apporte également au PNUAD une contribution fondée sur les résultats. Les liens spécifiques entre les réalisations et les résultats des PPTD et ceux du PNUAD sont des éléments considérés comme essentiels pour la gestion et l'exécution des PPTD. Les PPTD ont joué un rôle primordial lorsqu'il s'est agi de sensibiliser le système des Nations Unies, les institutions internationales de développement et les autres partenaires stratégiques aux questions fondamentales de travail décent. Ils ont permis d'inscrire les questions sociales et de travail dans le cadre du PNUAD et ont ouvert la voie à une collaboration interinstitutions et à des actions communes. Dans les pays où des PNUAD ont été mis en place, le BIT a joué un rôle de chef de file dans les domaines proches de ceux où il est habilité à intervenir.
23. Au Cambodge, en Inde, en Indonésie, en Mongolie et dans les pays du Pacifique Sud, il a été tenu compte des priorités du travail décent dans les documents du PNUAD. Suite à l'intégration des résultats du PPTD dans le document du PNUAD, l'équipe de pays des Nations Unies au Népal s'est déclarée disposée à établir des liens entre ses programmes et ceux de l'OIT dans un but de cohérence et pour créer des synergies. Au Timor-Leste, le système des Nations Unies a reconnu que le PPTD avait renforcé les capacités du ministère du Travail et l'avait aidé à régler la récente crise politique. Au Pakistan, l'expérience a montré que le fait d'inscrire le PPTD parmi les priorités nationales de développement conduisait à un renforcement des liens et des partenariats qui facilitait la mobilisation des ressources locales. L'ONUDI et l'UNFPA ont signé un mémorandum d'accord avec le bureau de l'OIT à Islamabad afin d'appuyer des actions conjointes.

Résultats concrets et résultats obtenus ou envisagés de façon réaliste

24. Les programmes par pays de promotion du travail décent sont encore en pleine évolution. Les pays tiennent compte de leur contexte national et de leurs préoccupations spécifiques lorsqu'ils adoptent les différents points d'entrée, les principes, les modalités et les stratégies de leurs PPTD.
25. La gestion des processus PPTD a également fait l'objet d'une attention particulière. On a notamment pris soin de définir les tâches, de déterminer leur calendrier et la manière de les mener à bien et de préciser à qui elles seraient confiées. Aucun domaine n'a été négligé à cet égard: plan de mise en œuvre; organisation du travail; mobilisation des principales parties prenantes – et notamment des équipes de pays des Nations Unies; suivi, évaluation et rapports; gestion des connaissances; information du public et promotion auprès des médias.
26. Dans un certain nombre de pays de la région, l'emploi décent et productif qui n'était jusqu'alors qu'un objectif secondaire est progressivement devenu une priorité des politiques sociales et macroéconomiques. Dans la plupart des pays de la région, il a été demandé au BIT de formuler des politiques et des stratégies nationales de l'emploi et notamment d'amener les PNUAD à placer le travail décent au centre de leurs préoccupations. Dans les pays touchés par des catastrophes naturelles et politiquement instables, comme l'Indonésie, le Népal, le Pakistan, Sri Lanka et la Thaïlande, le BIT a principalement mis l'accent sur le développement local qui favorise l'établissement de liens entre le développement des entreprises, les programmes à forte intensité d'emplois, les services de soutien aux entreprises et la formation professionnelle. Il est également important de relever qu'un gros effort est en cours en vue de contribuer à l'élaboration

d'indicateurs du travail décent pour la région. Des consultants nationaux en nombre suffisant travaillant en partenariat avec les bureaux nationaux de statistique et les ministères du travail ainsi qu'un groupe interne d'experts en statistiques constitué de spécialistes provenant des différentes unités du Bureau ont apporté leur appui aux pays dans ce domaine. Ces indicateurs prendront toute leur importance lorsqu'il s'agira d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de travail décent.

27. Il est également prévu que des groupes de pays de la région ayant des objectifs communs dans le cadre de l'Agenda du travail décent participent à des initiatives interétatiques afin de mettre en commun les leçons de l'expérience et de tirer parti de synergies. Des efforts ont été accomplis en vue d'élaborer des programmes régionaux répondant à des priorités régionales essentielles.
28. Dans le cadre des suites à donner à la communication de la Commission européenne «Promouvoir un travail décent pour tous», un séminaire sur le travail décent et le développement social sera organisé à Beijing en décembre 2006. Ce séminaire permettra aux parties intéressées de s'entretenir avec les délégués de l'Union européenne dans la région et d'avoir un échange de vues sur la manière dont ils peuvent contribuer à faire du travail décent une réalité dans la région.

3. Amérique latine et Caraïbes

Le rôle des programmes par pays de promotion du travail décent

29. La stratégie du BIT consistant à structurer son assistance technique au moyen de PPTD a pris de l'ampleur ces deux dernières années. Une période de sensibilisation et de promotion a précédé l'élaboration du programme pour l'Argentine, l'engagement du gouvernement brésilien en 2004 (à travers l'élaboration de l'Agenda national du travail décent) et l'engagement tripartite de pays d'Amérique centrale (un accord ayant été trouvé au Forum tripartite sous-régional sur l'emploi en juin 2005).
30. Des efforts portent actuellement sur l'établissement de PPTD visant d'autres pays du MERCOSUR.
31. La seizième Réunion régionale des Amériques (Brasilia, 2-5 mai 2006) a approuvé l'Agenda du travail décent de l'hémisphère et a appuyé dans ses conclusions «l'Agenda de l'hémisphère pour la création de travail décent par le biais des PPTD tel que le rapport [du Directeur général] le propose, une initiative importante et bienvenue (...), notamment la contribution que les programmes par pays pour un travail décent peuvent apporter à la promotion d'un développement social et économique durable».
32. Ainsi, il existe désormais dans les Amériques un soutien politique pour promouvoir le développement en faisant du travail décent un objectif clé. Il est crucial d'établir un environnement favorable pour progresser vers cet objectif. Le chômage et le sous-emploi représentent en effet la principale préoccupation dans cette région, où 126 millions de personnes sont sans emploi formel et où les inégalités sont réputées être les plus marquées au monde.
33. Bien qu'il n'existe pas d'accords officiels spécifiques avec chaque pays, l'élaboration de PPTD pour chaque pays ou sous-région (dans le cas de l'Amérique centrale) progresse, s'appuyant sur les priorités établies, en tant qu'élément central des futurs plans pour le travail décent. Actuellement, les différents bureaux de l'OIT, les ministères du travail, les

organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs de chaque pays travaillent de concert à la planification et à la programmation.

34. Les pays andins, en particulier la Bolivie, ont élaboré des propositions qui sont actuellement en cours d'examen. Au Brésil, la Commission tripartite des affaires extérieures et le ministère de l'Emploi et du Travail, avec le soutien technique du bureau de l'OIT, ont formulé l'Agenda national du travail décent qui a été présenté pendant la seizième Réunion régionale des Amériques (Brasilia, mai 2006). Il a également été présenté aux délégués gouvernementaux et aux représentants des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs du monde entier à la session de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) qui a eu lieu en juillet 2006.
35. Depuis la conclusion des accords tripartites pendant le Forum tripartite sous-régional sur l'emploi et le travail décent qui s'est tenu en 2005 à Tegucigalpa, au Honduras, les pays d'Amérique centrale ont continué de travailler dans le cadre d'un processus tripartite, et le lancement officiel de l'Agenda sous-régional du travail décent est prévu pour le premier trimestre de 2007.
36. Au Mexique, la situation complexe liée aux récentes élections présidentielles a retardé l'avancement des travaux. Toutefois, le processus devrait être réactivé dans le cadre d'un dialogue avec les mandants, sur la base des propositions de l'Agenda du travail décent de l'hémisphère 2006-2015, et déboucher sur un agenda visant à promouvoir la productivité, la compétitivité et le travail décent au Mexique.
37. L'élaboration de PPTD a démarré dans tous les pays sur la base des priorités et résultats. Cela a renforcé la cohérence du programme de l'OIT dans la région et a favorisé le dialogue entre les partenaires sociaux et le gouvernement en vue d'atteindre les objectifs convenus sur une base tripartite.
38. L'introduction des PPTD a eu d'autres effets: la reconnaissance et l'intégration du travail décent dans les politiques et programmes de plusieurs pays et d'organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'une meilleure formulation des politiques et programmes de l'emploi promus pendant les réunions tripartites sous-régionales (MERCOSUR, Communauté andine et Amérique centrale) et examinés dans le cadre des réunions tripartites organisées dans chaque pays. Le travail décent est de plus en plus reconnu comme un instrument permettant de progresser vers une mondialisation juste, un développement durable et l'élimination de la pauvreté.
39. Dans les Caraïbes, les travaux liés aux PPTD commenceront après le Forum tripartite des Caraïbes sur l'emploi, qui aura lieu à la Barbade en octobre 2006. Pour préparer le forum, le BIT a organisé des consultations tripartites à l'échelon national. La session finale du forum portera sur les PPTD dans la sous-région. Par la suite, des activités destinées à fixer les priorités auront lieu dans les différents pays, avec la participation de représentants des organes sous-régionaux dans le cas des petits pays et territoires, qui présentent certaines caractéristiques et difficultés communes.

Efforts déployés dans le cadre du système des Nations Unies

40. Durant la préparation des travaux relatifs aux bilans communs de pays et aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), la participation des bureaux de l'OIT s'est développée, mais surtout dans les pays où l'OIT dispose d'une représentation permanente. Par exemple, il existe plus de possibilités de coordination des travaux au

Pérou que dans les autres pays andins. Dans les Caraïbes, une importante collaboration a eu lieu avec Trinité-et-Tobago, mais aussi avec la Jamaïque et le Suriname. En Amérique centrale, le travail décent a été intégré dans le bilan commun de pays et le PNUAD pour l'aide au développement en République dominicaine et en El Salvador.

41. Le document final du Sommet mondial de 2005 a classé le travail décent parmi les objectifs mondiaux, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui a eu un fort retentissement dans la région. Une forte dynamique apparaît dans le soutien que les délégués de la région ont apporté à la Déclaration ministérielle du Débat de haut niveau de l'ECOSOC sur le travail décent, ce qui souligne que la question ne se limite pas à l'OIT et concerne l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods.

4. Europe et Asie centrale

42. Suite à l'adhésion de huit pays d'Europe centrale à l'UE en mai 2004, la coopération technique de l'OIT avec les mandants nationaux a été centrée sur les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Le PPTD devient un cadre de coopération technique de première importance, bien qu'il ne soit pas la seule option, vu que des pays comme la Turquie ou la Fédération de Russie continuent de préférer signer des programmes de coopération (dans le cas de la Fédération de Russie, toutefois, en raison de sa taille et de la diversité des besoins de ses régions, deux ou trois PPTD régionaux seront formulés) et qu'au Bélarus et au Turkménistan un éventuel programme de coopération sera axé, pour des raisons politiques, sur les principes et droits fondamentaux au travail. D'ici à novembre 2006, outre les deux programmes de coopération visant la Fédération de Russie et la Turquie, dix PPTD au total, pour l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, la Roumanie, le Tadjikistan et l'Ukraine, auront été élaborés et leur mise en œuvre aura commencé. Au Kirghizistan, en République de Moldova, en Roumanie, dans la Fédération de Russie et en Ukraine, les engagements liés aux PPTD (programme de coopération dans le cas de la Fédération de Russie) ont été officialisés par la signature d'un mémorandum d'accord. Des PPTD seront formulés ultérieurement à l'intention des autres pays prioritaires.
43. L'élaboration des PPTD fait toujours intervenir des consultations approfondies avec les mandants nationaux. Les priorités sont fixées au moyen de consultations menées à différents échelons, dans le cadre des programmes de développement nationaux, avec le soutien actif des correspondants nationaux, s'il y en a dans le pays. En parallèle, des consultations ont lieu avec les services techniques à Genève. Il s'agit de concilier les priorités nationales avec les ressources et les orientations de l'OIT et de parvenir à des PPTD ciblés, cohérents et intégrés, de manière à obtenir des résultats tangibles, en s'appuyant sur l'engagement des mandants. Le processus de formulation d'un PPTD comprend également des discussions avec le Coordinateur résident des Nations Unies et les organisations internationales actives dans le pays, de sorte que le PPTD contribue à la stratégie de développement du pays et soit coordonné avec les programmes de développement des Nations Unies, ainsi qu'avec les activités de l'UE et d'autres bailleurs de fonds.
44. L'assistance du BIT est principalement axée sur la promotion de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, l'élimination du travail des enfants, la migration, y compris la traite des êtres humains, la «flexisécurité», le renforcement du dialogue social et le renforcement des capacités des partenaires sociaux, les réformes de la sécurité sociale, la santé et la sécurité au travail, l'égalité entre hommes et femmes, la politique salariale et le VIH/SIDA.

45. L'initiative des PPTD a été généralement bien reçue par la plupart des mandants, qui ont mis en avant sa transparence et son processus consultatif. Par ailleurs, les partenaires sociaux estiment que les PPTD pourraient exercer une pression sur leurs gouvernements, pour qu'ils se conforment aux engagements pris dans le cadre du programme. Le PPTD s'est également avéré un excellent outil pour augmenter la visibilité de l'OIT et l'amener à coopérer au niveau national avec d'autres organisations des Nations Unies et institutions internationales dans le cadre du système du Coordinateur résident des Nations Unies. Il peut contribuer à améliorer la cohérence des politiques des principales parties prenantes à l'échelon national. Les PPTD favorisent une réflexion stratégique au sein de l'équipe du BSR et un équilibre entre les ressources humaines et financières demandées et celles qui sont à disposition pour la mise en œuvre. Ils permettent de créer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, entre les besoins et aspirations des mandants et ce que le BIT peut offrir et réaliser concrètement. La mise en place de programmes pour la promotion du travail décent renforce l'esprit d'équipe sur le terrain, entre les spécialistes du BSR, les correspondants nationaux et le personnel affecté aux projets de coopération technique. En même temps, dans le cadre du module de gestion stratégique d'IRIS, les PPTD permettent une meilleure coordination des activités et des projets de coopération technique entre le siège et les bureaux locaux, notamment pour les différents plans de travail élaborés pour appuyer les PPTD, mais aussi l'affectation de ressources humaines et autres dans la région et au siège en fonction des priorités et des résultats (résultats concrets escomptés). A cet égard, il y a encore beaucoup d'améliorations possibles. Plus généralement, la mise en place de programmes de promotion du travail décent renforce la cohérence entre la vision de l'OIT, son action globale, sa visibilité et la mobilisation des ressources.
46. Les difficultés rencontrées dans la formulation et la mise en œuvre des PPTD sont principalement liées à des environnements politiques instables ou à des remaniements ministériels. En effet, dans ce cas, il n'est pas rare que les demandes soient modifiées après la signature du PPTD, que les arrangements pour le dialogue social tripartite soient fragiles et même qu'une des parties prenantes utilise le PPTD pour servir ses intérêts politiques. Le processus de consultation a également révélé qu'il faudrait renforcer les capacités des mandants, concernant la fixation des priorités et la formulation des résultats escomptés mais aussi les techniques de suivi et d'évaluation. Un manque d'expérience en matière de gestion axée sur les résultats se fait ressentir, aussi bien pour les fonctionnaires du BIT (la formation du personnel y remédie actuellement) que pour les mandants – ce qui n'est pas sans créer de nouvelles difficultés dans un processus à long terme et orienté vers les résultats.

5. Etats arabes

47. Le premier PPTD de la région, celui de la Jordanie, a été finalisé en août 2006.
48. Malgré le développement économique de ces dernières années, la pauvreté reste en Jordanie un problème majeur qui touche environ le tiers de la population. Il faut continuer d'accorder la priorité à l'intégration de la Jordanie dans l'économie mondiale, tout en comblant le déficit de travail décent et en luttant contre la pauvreté. Par conséquent, le défi actuel consiste à faire en sorte que la croissance économique favorise l'emploi – en termes de quantité et de qualité des emplois créés – tout en améliorant sensiblement la productivité de la main-d'œuvre du pays pour permettre à ce dernier de s'intégrer dans une économie mondiale où règne la concurrence.
49. Dans ce contexte, l'élaboration du PPTD s'est appuyée sur des consultations approfondies avec les partenaires sociaux et l'engagement de ces derniers. Ce PPTD répond aux priorités nationales actuelles et appuie l'ensemble des politiques en cours. Il cherche à relever les défis suivants: augmenter les possibilités d'emploi, améliorer la qualité des

emplois, accroître la productivité de la main-d'œuvre, tout en maintenant la croissance économique. Certaines interventions s'inscrivent dans le prolongement de mesures antérieures qui seront adaptées pour renforcer leur cohérence dans le cadre intégré global du programme. D'autres initiatives nouvelles constituent une réponse directe aux discussions avec les mandants. Le programme vise principalement à atteindre les objectifs interdépendants décrits ci-après:

- promouvoir et faire appliquer concrètement les normes internationales du travail, conformément à l'Agenda du travail décent, en accordant une attention particulière aux droits et aux besoins des travailleurs vulnérables;
- créer des possibilités de travail décent en augmentant la productivité et en améliorant la qualité des emplois;
- renforcer la capacité des partenaires tripartites d'améliorer les services qu'ils offrent et de poursuivre le dialogue social.

50. Le bilan commun de pays actuellement en cours d'élaboration et le prochain Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2008-2012 seront axés sur la pauvreté et l'emploi. Les thèmes à traiter incluent l'emploi des jeunes et des femmes, le fossé croissant entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ainsi que les droits des travailleurs dans le secteur informel et dans les «zones industrielles qualifiées». La participation active du BIT aux initiatives interinstitutions, qui prennent en considération les difficultés soulignées dans l'agenda national, est un élément important du projet de PPTD pour la Jordanie.

51. Le BIT continuera à coopérer avec d'autres partenaires dans le pays, notamment la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'ONUSIDA, la Banque mondiale, la délégation de la Commission européenne, la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA), l'Organisation arabe du travail (OAT), l'Union générale des chambres de commerce, industrie et agriculture des pays arabes, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi que des organisations de la société civile.

52. Les objectifs du programme seront poursuivis au moyen de nouveaux projets de coopération technique, de missions consultatives techniques et de séminaires visant la diffusion de l'information et le renforcement des capacités. Le capital d'amorçage fourni par le BIT sera utilisé pour les travaux préparatoires et pour la mobilisation de fonds auprès des organismes donateurs. Le ministère du Travail allouera également des fonds pour la mise en œuvre de certaines activités qui seront lancées dans le cadre du programme. Le BIT et ses homologues nationaux continueront de rechercher des fonds supplémentaires, en gardant à l'esprit les préoccupations prioritaires des mandants et des bailleurs de fonds potentiels. Les relations établies avec des donateurs bilatéraux comme les Etats-Unis, la France, la Norvège, les Emirats arabes unis, l'AGFUND et la Banque islamique de développement seront renforcées au moyen de partenariats dans les domaines correspondant à leurs priorités. Des financements supplémentaires seront également demandés au PNUD dans le cadre des bilans communs de pays et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2008-2012.

53. Pour confirmer leur engagement vis-à-vis du PPTD, le gouvernement et les partenaires sociaux mettront à disposition des spécialistes pour coordonner le travail incombant aux experts internationaux et fourniront les locaux ainsi que le soutien technique nécessaires.

54. La préparation du PPTD pour le Yémen est bien avancée.

55. *La Commission de la coopération technique voudra sans doute inviter le Conseil d'administration à demander au Bureau de prendre en considération les commentaires et les observations qu'elle aura formulés pendant la présente session et de lui soumettre chaque année des rapports de situation indiquant clairement les résultats et l'impact des programmes par pays de promotion du travail décent.*

Genève, le 13 octobre 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 55.